



Assemblée générale

Distr. GÉNÉRALE

A/52/228 28 juillet 1997 FRANÇAIS ORIGINAL : ANGLAIS

Cinquante-deuxième session Point 71 f) de l'ordre du jour provisoire*

> DÉSARMEMENT GÉNÉRAL ET COMPLET : RELATION ENTRE LE DÉSARMEMENT ET LE DÉVELOPPEMENT

Note du Secrétaire général

- 1. Au paragraphe 5 de sa résolution 51/45 D du 10 décembre 1996, intitulée "Relation entre le désarmement et le développement", l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de lui présenter un rapport à sa cinquante-deuxième session. Le Secrétaire général voudrait à ce propos appeler l'attention des États Membres sur le rapport qu'il a présenté à l'Assemblée générale lors de sa cinquante et unième session (A/51/207), dans lequel il précisait notamment que, dans l'attente de nouvelles directives de la part des États Membres, il n'avait rien de nouveau à signaler à ce stade. La situation demeure inchangée.
- 2. Au paragraphe 3 de la résolution 51/45 D, l'Assemblée générale a invité les États Membres à communiquer au Secrétaire général, avant le 15 avril 1997, leurs vues et propositions concernant l'application du programme d'action adopté par la Conférence internationale sur la relation entre le désarmement et le développement, ainsi que toutes autres vues et propositions concernant la réalisation des objectifs du programme d'action. Aucune communication n'a encore été reçue.

_

^{*} A/52/150.